

RÉGLEMENTATION DU PATINAGE LIBRE



COMPLEXE SPORTIF MULTIFONCTIONNEL SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

RÈGLES DE SÉCURITÉ

- **Les enfants de 11 ans et moins doivent être accompagnés d'une personne responsable âgée de 15 ans;**
- Le port du casque protecteur est fortement recommandé pour les enfants de 10 ans et moins, ainsi que pour tous les patineurs débutants de tout âge;
- Les débutants utilisant des appuis pour patiner sur la surface glacée doivent être accompagnés d'un adulte.

IL EST STRICTEMENT DÉFENDU

- De se trouver sur la glace sans être chaussé de patins;
- De s'attrouper ou flâner en bordure de la patinoire;
- De s'asseoir sur le bord de la bande;
- De boire, manger ou fumer sur la patinoire;
- De patiner avec quelqu'un sur le dos ou dans les bras;
- D'être sur la patinoire avec un traîneau;
- De se tirer ou se bousculer;
- De faire des courses ou patiner à des vitesses excessives;
- De freiner brusquement;
- De jeter des objets sur la patinoire;
- De patiner dans le sens contraire ou à reculons;
- De pratiquer des figures de patinage artistique ou de pratiquer le hockey;
- De faire la chaîne, jouer à la tague;
- D'apporter des rondelles et des bâtons de hockey;
- D'utiliser casque d'écoute, cellulaire ou appareil électronique portatif en patinant;
- Aucun entraînement dirigé ne sera toléré.

FAUTEUILS ROULANTS, POUSSETTES ET AIDE AU PATINAGE

- Les fauteuils roulants et les poussettes sont permis sous la responsabilité d'une personne de 15 ans et plus chaussée de patins;
- Les personnes se déplaçant en fauteuil roulant ou accompagné d'enfants dans une poussette doivent longer la bande;
- Le port d'un casque protecteur est fortement recommandé pour les personnes se déplaçant en fauteuil roulant;
- Les enfants dans une poussette doivent être bien attachés;
- Les roues doivent être exemptes de saleté avant d'être mises en contact avec la glace, afin d'assurer la sécurité des autres patineurs;
- **Des aides de patinage sont disponibles.**

16 mai 2022